

LES MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES INDIENS ET EFFORT DE GUERRE

NIVEAU SCOLAIRE: Collégial

SUJET: Études autochtones

BUT:

1. Mettre l'étudiant/l'étudiante en contact avec les sources ;
2. Analyser une source primaire ;
3. Comparer les conséquences des politiques gouvernementales
4. Commenter d'une façon sommaire ;

OBJECTIFS:

1. Les étudiants/étudiantes seront en mesure de distinguer entre sources primaires et sources secondaires et de les utiliser correctement dans le cadre d'une recherche historique

CONNAISSANCES PRÉALABLES

1. Connaître les relations entre autochtones et allochtones depuis le début du XX^{ième} siècle
2. Connaître les conditions de vie des populations autochtones depuis le début du XXe siècle

PLAN DE LA LEÇON

1. Le professeur explique aux étudiants/étudiantes le concept de sources primaires et sources secondaires
2. A partir de sources primaires, les étudiants/étudiantes doivent :
 - a. Identifier les principes sur lesquels s'appuient la Loi sur les Indiens
 - b. Identifier les modifications à la Loi sur les Indiens afin soutenir l'effort de guerre au Canada lors de la 1^{ière} et la 2^{ième} Guerre mondiale
 - c. Identifier les répercussions de ces politiques gouvernementales sur les Premières nations
 - d. Comparer les répercussions sur les Premières nations lors de la 1^{ière} et la 2^{ième} Guerre mondiale

MATÉRIEL

1. Remettre aux étudiants/étudiantes une copie des textes de loi entre 1989 et 1951
2. Permettre aux étudiants/étudiantes de consulter le Rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, *La Loi sur les Indiens* :
http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071125231336/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgm9_f.html

Les anciens combattants :

http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071125231022/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sq/sgm12_f.html

ACTIVITÉS
ÉTUDIANTES:

1. Discussion en classe.
2. Faire des recherches sur la Loi sur les Indiens

ÉVALUATION DES
ACTIVITÉS

1. Participation
2. Devoir
3. Présentation orale

RESSOURCES:

1. Voir bibliographie : La Loi sur les Indiens sur Kopywadan.ca

DÉVELOPPÉ PAR: